

LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du conseil de communauté du
22 janvier 2015**

L'an deux mille quinze, le 22 janvier, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 16/01/2015

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER , Mme Marie-Odile CROSNIER
BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHANTEAU : M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU , M. Christian BOUTIGNY
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES , Mme Virginie BAULINET , M. Rémy RABILLARD
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Jean-Pierre BARNOUX , Mme Marie-Agnès LINGUET , Mme Sophie LOISEAU , M. Philippe DESORMEAU , Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE , Mme Carole CANETTE
INGRE : M. Christian DUMAS , Mme Catherine MAIGNAN , M. Philippe GOUGEON
MARDIE : M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT , Mme Claude GRIVE
OLIVET : M. Hugues SAURY , Mme Sophie PALANT , M. Philippe BELOUET
ORLEANS : Mme Nathalie KERRIEN , Mme Béatrice ODUNLAMI , M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , Mme Martine ARSAC , M. François LAGARDE , Mme Martine HOSRI , M. Michel MARTIN , Mme Florence CARRE , M. Olivier GEFFROY , Mme Alexandrine LECLERC , M. Yann BAILLON , Mme Chantal DESCHAMPS , M. Jean-Pierre GABELLE , Mme Stéphanie ANTON , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel CHERADAME , M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET (pouvoir à Mme CHERADAME jusqu'à 18 h 55 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL , Mme Niamé DIABIRA (jusqu'à 19 h 10 puis pouvoir à Mme LECLERC), Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 18 h 20), M. Michel BRARD , M. Jean-Philippe GRAND , M. Philippe LECOQ , Mme Arlette FOURCADE , M. Michel RICOUD
ORMES : M. Alain TOUCHARD , Mme Jeanne GENET
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX , Mme Evelyne SOREAU
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à Mme LUBET), Mme Marie-Philippe LUBET , M. Jérôme RICHARD
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT , Mme Valérie FRANCOIS
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT , M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET (à partir de 18 h 15), M. Michel DELPORTE
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU , Mme Véronique DESNOUES , M. Marceau VILLARET , M. Pascal LAVAL
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER , Mme Françoise GRIVOTET
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN , M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS , M. Laurent LHOMME
SEMOY : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA



ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à Mme Valérie BARTHE-CHENEAU

MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY donne pouvoir à M. Christian THOMAS

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Mme Sophie PALANT , Mme Fabienne D'ILLIERS donne pouvoir à M. Hugues SAURY , M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU

ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Olivier CARRE donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL , M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à Mme Martine HOSRI , M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Florence CARRE , Mme Martine GRIVOT donne pouvoir à M. Jean-Pierre GABELLE , M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à Mme Stéphanie ANTON

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Annie CHARTON donne pouvoir à M. Marceau VILLARET

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ORLEANS : Mme Hayette ET TOUMI

Mme DIABIRA Niamé et Mme ANTON Stéphanie remplissent les fonctions de Secrétaires de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

Désignation du secrétaire de séance

Schéma de mutualisation - Méthode et calendrier (information orale)

Monsieur LEMAIGNEN a présenté le calendrier et la méthodologie du projet de schéma de mutualisation des services en annonçant la mise en place d'un comité de pilotage stratégique qui sera composé, sous sa présidence et celle des vice-présidents ressources humaines et finances, de quatre maires de la majorité, de quatre maires de l'opposition et de six directeurs généraux des services.

Ce comité de pilotage mettra en place des groupes-projet et en définira la composition afin de déterminer les actions à mener ensemble dans le cadre du projet de territoire et des mutualisations et coopérations qui en découleront.

Le projet de schéma de mutualisation sera présenté au conseil de communauté le 2 avril puis adopté le 9 juillet après avis de chacun des conseils municipaux.

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 18 décembre 2014 et par le bureau du 15 janvier 2015 sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 18 décembre 2014 et par le bureau du 15 janvier 2015 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.



AD 03 - Assemblées délibérantes - Modification dans la composition de la commission enseignement supérieur - recherche - transferts de technologie (commune de Bou)

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation d'un nouveau membre de la commission enseignement supérieur, recherche, transferts de technologie,
- a désigné M. Dominique DENIER aux fins de participer à la commission enseignement supérieur, recherche, transferts de technologie, en remplacement de Mme Isabelle CHATILLON,
- a modifié en ce sens la délibération n° 4789 du conseil de communauté du 15 mai 2014 modifiée relative à la composition des commissions thématiques de la communauté d'agglomération.

AD 04 - Assemblées délibérantes – Constitution d'une commission pour les procédures de concessions d'aménagement – Approbation du règlement de dépôt des listes

Le conseil de communauté :

- a approuvé la création d'une commission permanente pour l'ensemble des procédures de concession d'aménagement,
- a approuvé le règlement relatif à la constitution et au dépôt des listes concernant l'élection des membres de ladite commission,
- a pris acte que les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de cette commission seront élus lors de la prochaine séance du conseil de communauté.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 – Sans objet

FMG 02 - Finances - Contribution Economique Territoriale - Exonérations des librairies labellisées – Approbation

Le conseil de communauté :

- a décidé d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements titulaires du label «Librairie indépendante de Référence»,
- a pris acte que, par voie de conséquence, ces établissements seront exonérés de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

FMG 03 - Finances - Transmission dématérialisée des documents budgétaires - Convention avec la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Centre et du Loiret et la Chambre Régionale des Comptes du Centre - Limousin - Avenant n° 1 – Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention de dématérialisation conclue entre la Direction Régionale des Finances Publiques de la région Centre et du Loiret, la Chambre Régionale des Comptes du Centre, Limousin et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, fixant au 1^{er} décembre 2014 la date de démarrage de la transmission des actes budgétaires au format XML via le portail Hélios.
- a autorisé Monsieur le Président à signer le présent avenant.



FMG 04 - Finances - Règlement des garanties d'emprunt - Modification – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le règlement de garantie des emprunts pour le financement des opérations de logements sociaux réalisées sur le territoire de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 05 - Finances - Réhabilitation de 47 logements situés boulevard Jean Rostand à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 1 223 846 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 611 923 €, représentant 50% d'un prêt de 1 223 846 €, que la SNI Nouveau Logis Centre Limousin souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SNI Nouveau Logis Centre Limousin.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SNI Nouveau Logis Centre Limousin et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique – Commune de Saint-Cyr-en-Val – Extension est du parc d'activités de la Saussaye – Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact de l'opération de la ZAC extension est du parc d'activités de la Saussaye ainsi que les modalités de sa mise à disposition suivant les orientations figurant dans la délibération.

AE 02 - Aménagement économique – Commune de Saint-Cyr-en-Val – Extension est du parc d'activités de la Saussaye – Dossier de création de zone d'aménagement concerté (ZAC) – Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé le dossier de création de la ZAC d'intérêt communautaire dite « extension est de la Saussaye »,
- a approuvé le périmètre de la ZAC, pièce du dossier de création de ZAC,
- a validé le programme prévisionnel envisagé dans le cadre de l'opération,
- a sollicité la commune de Saint Cyr en Val afin que cette ZAC soit exonérée de taxe d'aménagement,
- a décidé en conséquence de la création d'une zone d'aménagement concerté dite « extension est de la Saussaye »,
- a autorisé le Président à lancer les procédures de consultations d'aménageurs, conformément aux articles du code de l'urbanisme,
- a autorisé le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- a indiqué que la délibération sera affichée pendant un mois au siège de la communauté d'agglomération, à la mairie de Saint-Cyr-en-Val, et que mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département.



AE 03 - Aménagement économique – Commune de Saint-Cyr-en-Val – ZAC extension est de la Saussaye – Concession d'aménagement – Lancement d'une procédure de consultation en vue de la désignation d'un aménageur

Le conseil de communauté :

- a décidé de lancer la procédure de consultation en vue de la désignation d'un aménageur dans le cadre de la procédure de concession d'aménagement,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à lancer la procédure, signer tout document à cet effet et à engager les discussions avec les candidats.

AE 04 - Aménagement économique - Commune de Fleury-les-Aubrais – ZAC des Foulons – Convention publique d'aménagement passée avec la SEMDO - Prolongation du délai de la concession - Approbation d'un avenant n° 3

Il est demandé au conseil de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 3 à la convention publique d'aménagement passée avec la SEMDO relative à la ZAC des Foulons à Fleury-les-Aubrais, ayant pour objet de prolonger celle-ci pour une durée d'un an, jusqu'au 10 mars 2016,
- autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant n° 3 et tout document y afférent.

AE 05 - Aménagement économique – Commune de Saran – Site Quelle – Dialogue compétitif pour la conclusion d'une cession immobilière avec charges d'intérêt général –Définition du périmètre et du rôle de la commission ad hoc en phase de sélection du lauréat – Approbation

Le conseil de communauté :

- a étendu le périmètre de la cession immobilière avec charges d'intérêt général à une parcelle limitrophe de 983 m², cadastrée section AS n° 12,
- a autorisé la commission ad hoc à émettre un avis consultatif en phase de sélection du lauréat de la procédure,
- a modifié les termes de la délégation n° 14 donnée au bureau par délibération n°4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 en la complétant comme suit : « à l'exclusion de la cession immobilière du site Quelle sur la commune de Saran.».

AE 06 - Aménagement économique - Aide économique – Commune de Boigny-sur-Bionne – Parc technologique Orléans-Charbonnière - Convention passée avec les sociétés Langé et Loiret Invest et le département du Loiret – Approbation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 à la convention passée avec le département du Loiret, les sociétés Langé et Loiret Invest ayant pour objet d'arrêter les termes de la résiliation de la convention et a autorisé Monsieur le Président ou le vice-Président délégué à signer ledit avenant.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Commune d'Ormes - Convention de délégation du service public d'assainissement - Constatation de la caducité du contrat passé avec la société Véolia-Compagnie Générale des Eaux

Le conseil de communauté :

- a constaté la caducité, à compter du 3 février 2015, du contrat de délégation de service public conclu avec la société Compagnie Générale des Eaux pour la gestion du service d'assainissement sur le territoire de la commune d'Ormes ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.



ASST 02 - Assainissement - Commune d'Ormes - Gestion du service public d'assainissement - Approbation d'une convention provisoire de gestion à passer avec la société Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention provisoire de gestion du service d'assainissement sur le territoire de la commune d'Ormes, à conclure avec la société Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux pour une durée d'un an ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à cet effet à signer ladite convention ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

ASST 03 - Assainissement - Entretien des espaces verts des ouvrages d'assainissement - Marché public de services - Lancement d'une procédure adaptée

Le conseil de communauté :

- a approuvé le lancement d'une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de services ayant pour objet l'entretien des espaces vert des ouvrages d'assainissement de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire,
- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer les documents relatifs à cette affaire.

ASST 04 - Assainissement - Projet d'étude scientifique - Station d'épuration Orléans-La Source - Approbation d'un accord de collaboration de recherche à passer avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'université d'Orléans

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'accord de collaboration de recherche entre le CNRS, l'université d'Orléans, représentants de l'ISTO et les services de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, ayant pour objet d'effectuer des prélèvements et d'utiliser des échantillons en provenance de la station d'épuration d'Orléans-La Source,
- a autorisé Monsieur le Président à signer l'accord de collaboration de recherches,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

ASST 05 - Assainissement - Projet d'étude scientifique - Approbation d'un accord de collaboration de recherche à passer avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'université d'Orléans

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'accord de collaboration de recherche à passer avec le CNRS et l'université d'Orléans, représentants de l'ISTO, ayant pour objet de déterminer les modalités de réalisation de la collaboration entre les services de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et le personnel de l'ISTO,
- a autorisé Monsieur le Président à signer l'accord de collaboration de recherche,
- a autorisé monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.



ASST 06 - Assainissement - Redevance d'assainissement - Circonstances particulières - Remise gracieuse de dette - Approbation

Le conseil de communauté a accordé, à titre exceptionnel, une remise gracieuse de dette à un particulier relative à la redevance d'assainissement d'un montant de 372,44 € HT, soit 409,68 € TTC.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Création de commissions administratives paritaires autonomes et fixation du nombre de représentants du personnel aux élections professionnelles – Approbation

Le conseil de communauté :

- a décidé de la création de commissions administratives paritaires de catégorie A, B et C,
- a décidé de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein des commissions administratives paritaires :
 - 1- de catégorie A : à 4 représentants du personnel titulaire à savoir 3 pour le groupe hiérarchique A5 et 1 pour le groupe hiérarchique A6,
 - 2- de catégorie B : à 4 représentants du personnel titulaire à savoir 3 pour le groupe hiérarchique B3 et 1 pour le groupe hiérarchique B4,
 - 3- de catégorie C : à 5 représentants du personnel titulaire à savoir 3 pour le groupe hiérarchique C1 et 2 pour le groupe hiérarchique C2.

RH 02 - Ressources humaines - Formation des agents - Plan de formation n° 4ter – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le plan de formation des agents de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire n°4ter au titre de l'année 2015.

RH 03 - Ressources humaines - Œuvres sociales - Attribution d'une subvention à l'association sportive Orléans Agglo - Approbation

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 920 € à l'A.S.O.A. – Association sportive Orléans Agglo.

Fait à Orléans, le 29 JAN. 2015

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire


Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.